

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2024-079

Date de la convocation : 26/09/2024

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 71

Conseillers représentés : 9

Le 3 octobre deux mille vingt-quatre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni aux Tourelles, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre , 002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 005 CHANCE Jean-Michel , 006 NANJI Léopold , 011 PERTUS Xavier , 012 RATAUX Frédéric , 013 LALONDE Loïc , 014 GOMEZ Jean-Baptiste , 015 THIERION Vincent , 021 LAURENT-CHAUVEL Pierre , 022 DESTENAY Roland , 023 GENTY Jean Charles , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 031 LALLEMENT Séverine , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 037 LEFORT Sylvie , 038 SEMBENI Anne , 039 LAMBLLOT Laurent , 040 MATHIAS Frédéric , 043 SEMBENI Peggy , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FOURCART Marie Hélène , 049 ANDREY Danielle , 052 LELOUP Nathalie , 055 VERNEL Martine , 056 DANNEAUX Dominique , 057 DEMISSY Pierre , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 066 OUDIN Denis , 067 ROUSSY Elise , 068 HAULIN Bertrand , 070 GROSSELIN Jacques , 073 BOXEBELD Pascal , 075 GUERIN Anne Marie , 079 BERTHELEMY Mathieu , 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique , 084 FLEURY Vincent , 086 MAILLARD Franck , 087 SALEZ René , 088 MALVAUX Frédéric , 089 VAN DEN BERGH Charles , 090 PIRAS Caroline , 091 BOUILLON Mathieu , 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel , 095 RICHELET Jean-Pol , 097 AUDEGOND Michaël , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude , 105 CARPENTIER Dominique , 110 DION Valentine , 111 DUGARD Yann , 112 FESTUOT Annie , 114 COSSON Geneviève , 116 LAIES Benoit , 117 LAMPSON Nadège , 118 LEBON Christophe , 120 PAYEN Françoise , 121 RENOLLET Hubert , 122 MAROTEAUX Nathalie.

Ont donné procuration : 019 DEGUY Bernard (à 026 LOBIDEL Alain) , 020 MARCHERAS Laetitia (à 023 GENTY Jean Charles) , 024 DE POUILLY Jean (à 080 LORFEUVRE Gérald) , 029 SIGNORET Francis (à 028 MEIS Michel) , 059 LECLERCQ Guy (à 068 HAULIN Bertrand) , 069 OUDIN Hubert (à 089 VAN DEN BERGH Charles) , 096 LESOILLE Patrick (à 093 BOUILLON Daniel) , 104 BOLY Francis (à 120 PAYEN Françoise) , 115 MACHINET Jean Baptiste (à 114 COSSON Geneviève).

Secrétaire de séance : M. Gérald LORFEUVRE

OBJET : ADMISSIONS EN NON-VALEUR – BUDGET PARC ARGONNE DECOUVERTE

Entendu l'exposé du Président,

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire qui a pour but d'apurer les créances irrécouvrables : une créance irrécouvrable est une créance pour laquelle les diligences s'avèrent impossibles et vaines, ou dont les perspectives de recouvrement ne sont pas estimées suffisantes pour justifier la poursuite de ces diligences.

Cette procédure ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur, contrairement à la créance éteinte (si encaissement, il sera porté à l'article 7584 en M57, recouvrement sur créances admises en non-valeur).

.../...

Une politique d'apurement des créances irrécouvrables doit être engagée afin de permettre aux collectivités de respecter les exigences de sincérité comptable portés par l'alinéa 2 de la constitution et plus généralement, pour atteindre l'objectif de qualité des comptes locaux.

Maintenir des créances dans les comptes de la collectivité alors même qu'aucune perspective de recouvrement ne peut leur être attachée, est, en effet, contraire au principe de sincérité et conduit à un écart persistant entre les perspectives de recettes inscrites au budget et la réalité de l'exécution constatée dans les comptes administratifs.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DÉCIDE par 49 voix CONTRE (002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 005 CHANCE Jean-Michel , 012 RATAUX Frédéric , 013 LALONDE Loïc , 015 THIERION Vincent , 019 DEGUY Bernard (Alain 026 LOBIDEL) , 020 MARCHERAS Laetitia (Jean Charles 023 GENTY) , 023 GENTY Jean Charles , 026 LOBIDEL Alain , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 037 LEFORT Sylvie , 038 SEMBENI Anne , 043 SEMBENI Peggy , 049 ANDREY Danielle , 052 LELOUP Nathalie , 055 VERNEL Martine , 059 LECLERCQ Guy (Bertrand 068 HAULIN) , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 066 OUDIN Denis , 067 ROUSSY Elise , 068 HAULIN Bertrand , 069 OUDIN Hubert (Charles 089 VAN DEN BERGH) , 075 GUERIN Anne Marie , 079 BERTHELEMY Mathieu , 089 VAN DEN BERGH Charles , 091 BOUILLON Mathieu , 092 MOUTON Francis , 095 RICHELET Jean-Pol , 099 LE GALL Jean François , 103 BERGERY Marie Claude , 105 CARPENTIER Dominique , 110 DION Valentine , 112 FESTUOT Annie , 116 LAIES Benoit , 117 LAMPSON Nadège , 118 LEBON Christophe , 121 RENOLLET Hubert , 122 MAROTEAUX Nathalie, par 27 voix POUR, Et 10 ABSTENTIONS (001 POTRON Pierre , 011 PERTUS Xavier , 031 LALLEMENT Séverine , 039 LAMBLOT Laurent , 056 DANNEAUX Dominique , 087 SALEZ René , 090 PIRAS Caroline , 102 BAUDART Martine , 104 BOLY Francis (Françoise 120 PAYEN) , 120 PAYEN Françoise) :

- DE NE PAS APPROUVER les admissions en non-valeur présentées par le comptable public pour un montant de 2 291,04 € pour la liste 5333390331 pour le Budget du Parc Argonne Découverte.

Le secrétaire de séance,

Gérald LORFEUVRE



Le Président,



Benoit SINGLIT